

Points supplémentaires

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation , nous portons à votre connaissance que cinq points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu 27/2/2007 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Ils émanent de Monsieur Philippe Soutmans, Conseiller Communal Ecolo.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. Participation citoyenne

Suite à la Déclaration de Politique Communale déposée le 22 décembre 2006 et particulièrement l'intention du Collège de développer la démocratie locale, chaque Echevin peut-il, pour ses compétences, présenter au Conseil Communal, les commissions, groupes de concertation et/ou de travail ouverts aux citoyens et/ou groupes politiques ? S'il existe un règlement d'ordre intérieur et des modalités de renouvellement, merci de le préciser pour chaque comité.

2 Aménagement du territoire:

Plusieurs projets de lotissements ont été ou sont actuellement soumis à enquête publique (Warisoulx, Emines e.a.) et ce, dans plusieurs villages, souvent aux confins de ceux-ci. Ces lotissements concernent des maisons 4 façades sur des terrains de +/- 10 ares. Or en juin dernier, le Conseil Communal a approuvé une demande de l'Echevin de l'urbanisme pour un appel d'offres concernant la réalisation d'un diagnostic urbanistique et d'un règlement d'urbanisme. Où en est la concrétisation de cette démarche, quelles en sont les échéances et intègre-t-elle les problématiques énergétiques actuelles (en privilégiant le regroupement d'habitats dans les centres des villages et les maisons jointives) ?

3. Plantations:

Plusieurs arbres ont été abattus par le personnel communal au quartier de l'Europe à Bovesse causant quelques émois chez les habitants. Les réunions de conciliation organisées par le Collège auraient permis d'aplanir le problème et de rencontrer la demande des riverains: pour éviter à l'avenir ce type de déconvenue, le Collège peut-il définir sa politique globale de plantations et d'entretien de celles-ci sur La Bruyère – y compris avec les autres niveaux du pouvoirs (MET e.a. pour la chaussée de

Gembloux) ? La commune de La Bruyère a-t-elle l'intention de rentrer dans le programme de la Région Wallonne de Développement de la Nature (PCDN) ?

4. Audit énergétique des bâtiments communaux:

Comme la commune de La Bruyère va participer au groupement d'achats électriques proposé par IDEFIN, elle devra réaliser un état des lieux des bâtiments communaux en matière de

consommation électrique. Le Collège peut-il profiter de cet inventaire pour réaliser un audit énergétique complet de ses bâtiments (consommations, isolations, régulations, etc) voire du charroi communal ? Cet audit, suivi des mesures compensatrices appropriées, permettrait des économies substantielles au niveau énergétique pour le contribuable bruyérois et la Commune pourrait ainsi montrer l'exemple d'économies à réaliser par les particuliers et collectivités.

5. Aménagements routiers:

Depuis plusieurs mois, des aménagements routiers provisoires ont été installés à titre d'essai en plusieurs endroits de la Commune et notamment rue d'Emines à Rhisnes. Qu'en est-il de la pérennisation de ces mesures ?